



Le Cahier d'acteur doit permettre aux acteurs du territoire, collectifs de citoyens : entreprises, associations, organismes publics, para-publics ou privés, collectivités territoriales, syndicats professionnels, mais aussi d'habitants, d'exprimer leur avis sur le PCAET porté à la concertation de mi-février à fin avril 2019.

Il s'agit donc d'une contribution collective, d'un exposé argumenté, pour exprimer un avis, une expertise, une position vis-à-vis du contenu du PCAET de la Métropole, dans le respect des règles légales (pas de diffamation par exemple).

L'objectif d'un cahier d'acteur est de formaliser dans un document les opinions et points de vue d'un « acteur » et de les mettre à la disposition du tout public.

Les contributions sont à adresser sous format WORD ou OPEN OFFICE par courrier électronique à jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr.

Ces contributions seront mises en page selon la maquette commune à tous les cahiers d'acteurs.

Ces contributions, sous forme de cahier d'acteur seront consultables sur le site Internet <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/> et pourront être adressées gratuitement par voie postale à toute personne qui en fait la demande.

Le cahier d'acteurs et son contenu relèvent de la totale responsabilité de son auteur et n'engage que lui-même.



PROPOSITIONS POUR UNE METROPOLE À LA HAUTEUR

DES ENJEUX CLIMATIQUES

Poser les pierres d'un récit désirable du futur, où le « plus » ne se mesurera plus en points de croissance, en dividendes ou en augmentation du trafic aérien, mais en gains en termes de qualité de l'air, de qualité de vie, d'alimentation, de biodiversité, d'écosystèmes préservés, de lien social.

Les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer : 50 à 70% des solutions pour le climat se situent à l'échelle locale. À ce titre Rouen Normandie Métropole se doit de mettre en place des mesures ambitieuses, exemplaires, durables et solidaires. Nous demandons le déploiement d'un réseau métropolitain de transport public performant, la promotion des mobilités actives par la création massive de voies cyclables, la préservation des terres agricoles et le soutien à des pratiques respectueuses de l'environnement.

MOBILITE

CONSTAT

Sur tout le territoire métropolitain, c'est l'évidence : la voiture est reine et le territoire est encore aujourd'hui façonné par elle et pour elle. Sa place est trop importante et les alternatives pour s'en libérer trop faibles. L'espace public en est devenu invivable pour les résidents, les enfants, les piétons, les cyclistes et les automobilistes eux-mêmes. Les congestions routières quotidiennes génèrent du bruit, du stress, une perte de temps, de la pollution (48 000 décès/an imputables à la pollution de l'air en France), sans parler de son incompatibilité fondamentale avec les enjeux climatiques. Dès lors, l'insuffisance de transports en commun performants et d'une politique volontariste de développement des modes de déplacements actifs (piétons et cyclistes) renforce les inégalités sociales et territoriales au sein de la métropole. Le coût sanitaire de la pollution de l'air sur le plan national est estimé à 100 milliards d'euros. À cela s'ajoute les coûts économiques (perte d'attractivité pour les entreprises ou les cadres), sociaux (mauvaise qualité de vie, inégalités territoriales) et environnementaux (réchauffement climatique, pollution, gaz à effet de serre).

TRANSPORTS EN COMMUN

- Développer les parkings gratuits à proximité des terminus de lignes (TEOR et Métro)
- Mettre en place un Pass mobilité avec des tarifs sociaux, sans discrimination géographique en visant la gratuité. Il faut la gratuité en centre ville dès lors que l'on interdit les voitures.
- Privilégier systématiquement les transports en commun comme mode de déplacement principal dans tout nouveau projet d'envergure
- Travailler avec la région à un maillage fer - route qui permette une véritable mobilité sur toute la métropole.

REDUIRE LA PLACE ET L'IMPACT DE LA VOITURE EN VILLE

- Créer des journées sans voitures dans le centre-ville de la métropole, avec stands présentant les alternatives à la voiture en ville.
- Engager une véritable rupture dans la politique du stationnement en libérant les trottoirs et les aménagements cyclables et en réprimant tout stationnement sauvage.
- Limiter le stationnement en ville, augmenter le contrôle.
- Mettre en place des zones à trafic limité ou zones de rencontres pour privilégier d'autres modes.
- Réduire la vitesse de circulation des voitures et motos en étendant les zones 30 sur l'ensemble des centres urbains et en réduisant à 70 ou 50 km/h la vitesse sur les axes accédant aux centres urbains (afin de sécuriser les piétons et cyclistes circulant à des vitesses plus réduites).
- Mettre en place une zone à faible émissions où seront progressivement interdits les véhicules diesel puis essence, d'ici 2024, dans un périmètre suffisamment grand pour protéger la population de la pollution de l'air : l'essor simultané des alternatives de mobilité et des véhicules à faibles et très faibles émissions rendra cette mesure acceptable (des aides financières au changement de véhicules selon 2 critères principaux - absence d'alternatives et manque de revenus - pourraient être apportées par la métropole pour faciliter la transition).
- Développer l'autopartage comme substitut à l'achat, notamment pour les usages de proximité (également accessible aux personnes exclues du numérique, grâce à des services téléphoniques par exemple).
- Inciter les entreprises ayant le plus d'employés dans la région à encourager le covoiturage ou même la mise en place de bus d'entreprises réservés aux salariés.
- Abandonner la promotion des véhicules autonomes.

FAVORISER LES MOBILITES ACTIVES (VELO, MARCHE A PIED)

- Déterminer un plan vélo métropolitain (en lien avec les associations) ambitieux, en tenant compte du schéma régional des véloroutes et voies et du schéma directeur départemental, permettant la réalisation d'un vaste réseau cyclable : mise en oeuvre du schéma de développement des aménagements cyclables, raccordement des tronçons isolés, mise en place de lignes cyclables express, établissement d'un calendrier de programmation des travaux.
- Développer les réseaux de vélos en libre-accès (y compris dans les quartiers éloignés du centre-ville) et augmenter le nombre de bornes dans les lieux fréquentés.
- Mettre à disposition des places de stationnement vélo sécurisées dans toutes les gares et lieux de l'intermodalité de la métropole (ainsi que dans les zones de bureaux et de commerces) et dans les parkings voitures des villes pour les résidents ne disposant pas de garage.
- Développer l'accès des vélos à bord des cars interurbains, des teor et du métro.
- Développer massivement les espaces piétonniers au coeur des villes.

DIMINUER LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES ET LE DECARBONER

- Décarboner les véhicules de services urbains et de collecte des ordures.
- Mettre en oeuvre dès maintenant le développement de véhicules à propulsion non polluante (électrique GNV et hydrogène) par un soutien au remplacement des véhicules des flottes captives (services techniques des collectivités, voitures partagées, hôpitaux, casernes, La poste, collecte des déchets, flottes privées de livraison de colis, etc.)
- Planifier et organiser le déploiement de stations de distribution des nouveaux carburants (électricité, GNV, hydrogène).
- Favoriser le travail de proximité : télétravail, bureaux délocalisés, espaces de travail partagé (coworking) au niveau des gares et plates-formes d'intermodalité.
- S'opposer activement à la construction d'une nouvelle autoroute – faussement qualifiée de contournement – qui cumule tous les inconvénients tant sur le plan de la mobilité que celui de la consommation des terres.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION.

Soutenir le secteur agricole et les pratiques durables

- Mettre un coup d'arrêt à la consommation des terres arables et naturelles par la sanctuarisation des terres agricoles dans les documents d'urbanisme.
- Réaliser une étude évaluant les potentiels agricoles non exploités (création d'un observatoire du foncier agricole métropolitain) en vue d'augmenter la capacité agricole métropolitaine.
- Mobiliser la procédure des terres incultes et sous-exploitées à l'échelle communale sur le territoire métropolitain, comme argument et si nécessaire comme procédure légale, pour favoriser la remise à destination de l'agriculture de ce potentiel latent, en particulier dans le cadre des projets de ZAP (Zone Agricole Protégées).
- Réaliser une étude sur les besoins prioritaires et futurs en termes de filières productives.
- Soutenir et revitaliser les filières de commercialisation de produits régionaux

- Promouvoir une agriculture agroécologique et biologique (aides à la conversion complémentaires aux aides nationales, création d'un label régional), en visant au moins 50% de la surface agricole totale.
- Élaborer des stratégies économiques et sociales permettant de rediriger la production agricole aujourd'hui dédiée à l'exportation vers le marché départemental et métropolitain.
- Accompagner la formation des agriculteurs en conversion vers l'agriculture biologique et financer la formation des candidats à l'installation en bio.
- Promouvoir l'installation d'agriculteurs à vocation métropolitaine
- Soutenir et développer les projets d'agriculture urbaine.
- Reconnaître les services écosystémiques rendus par les projets agricoles agroécologiques (maintien de la biodiversité, préservation des paysages, valorisation des bio déchets, amélioration de la qualité des sols, etc.) et soutenir ces derniers, notamment financièrement, dans leur mise en place et leur développement.
- Soutenir financièrement les associations promouvant des pratiques durables telles que l'installation de ruches en zone urbaine, la mise en conserve des fruits et légumes locaux, etc.
- Élaborer des stratégies renforçant les complémentarités entre agriculture rurale, périurbaine et urbaine.

Offrir à la population métropolitaine une alimentation locale, de qualité, respectueuse de l'environnement

- Introduire l'alimentation comme une dimension transversale dans les documents de planification sectoriels et territoriaux de la Métropole.
- Soutenir et aider au financement des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) : mise à disposition d'au moins un local de distribution par commune.
- Soutenir la création de magasins de producteurs et de plateformes locales d'approvisionnement qui rémunèrent justement les agriculteurs.
- Soutenir le développement de marchés de producteurs.
- Mesurer les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces modèles de distribution alternatifs en comparaison avec le modèle dominant basé sur des filières longues.

- Approvisionner les cantines collectives (système scolaire, structures publiques, maisons de retraite, entreprises) en produits issus d'une agriculture locale et biologique (pour au moins 50% de l'assiette et du verre).
- Créer des jardins partagés en zones urbaines (au moins deux par commune) et installer des bacs de plantation dans les lieux publics.
- Inciter à la diminution de la consommation de viande (secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre et grand consommateur de terres agricoles dédiées à l'alimentation du bétail) : mettre en place au moins 2 repas végétariens par semaine dans les cantines publiques et scolaires, proposer une restauration sans viande lors des événements publics. Pour les repas restants, inciter à la consommation de viande issue d'élevages extensifs, aux pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être animal.
- Informer et sensibiliser la population sur l'intérêt de privilégier une alimentation bio et de proximité.
- Mettre en place une TVA réduite pour les produits locaux issus de l'agriculture biologique.

LOGEMENTS - BÂTIMENT

Massifier la rénovation énergétique des bâtiments

- Agir contre la précarité énergétique auprès des entreprises, des propriétaires et des locataires.
- Mener des actions auprès des bailleurs sociaux (ex : financements conditionnés).
- Planifier un calendrier de rénovation basé sur l'urgence (priorité donnée aux bâtiments les plus énergivores).
- Réaliser un diagnostic énergétique global pour adresser le bilan énergétique du bâtiment dans son ensemble (et éviter ainsi de "bricoler" de fausses solutions).
- Isoler en priorité toutes les toitures et changer toutes les fenêtres (passoires thermiques).
- Recueillir les besoins et les suggestions des occupants des logements, une des garanties d'efficacité étant l'assurance de leur bien-être.

- Établir un programme de rénovation des bâtiments publics incluant l'autonomie énergétique (établissements scolaires, administrations locales, services techniques, piscines, gymnases, équipements sportifs, bâtiments à vocation culturelle etc.).
- Augmenter le nombre d'économies de flux afin d'effectuer des diagnostics et des bilans par poste de consommation.
- Déconstruire plutôt que démolir.
- Réaliser une étude sur les différentes possibilités en matière de séparation des matériaux lors des phases de démolition/déconstruction des bâtiments et promouvoir les choix qui maximisent la réutilisation de ces composants/matériaux.
- Soutenir les filières de réemploi afin de les rendre plus compétitives vis-à-vis des filières de matériaux neufs.
- Établir des partenariats avec les Compagnons du devoir.
- Sensibiliser et informer sur l'intérêt de la rénovation énergétique : créer un guichet unique au niveau métropolitain (Point info énergie, ANAH, ADIL...) avec des bureaux décentralisés sur tout le territoire de la métropole.
- Inclure et augmenter la participation des associations écologiques dans la gouvernance de ces organismes.
- Mettre en place des pénalités à horizon 2025 pour la location de logements aux performances énergétiques les plus mauvaises (diagnostic de performance énergétique F ou G).
- Interdire les chaudières au fioul dans tous les nouveaux logements et mettre en place un plan d'action (mesures fiscales, subventions) pour remplacer toutes les chaudières au fioul d'ici 5 ans au profit de systèmes de chauffage plus écologiques (pompe à chaleur de préférence eau-eau, chauffage collectifs au sol, chauffage solaire).

Un bâti résilient pour aujourd'hui et demain

- Encadrer la construction de nouveaux bâtiments par la définition d'objectifs chiffrés.
- Imposer une réglementation locale en matière d'isolation et de consommation d'énergie (isolation par l'extérieur, chauffage, eau chaude sanitaire) pour la construction de nouveaux bâtiments.
- Promouvoir la mise en œuvre de planchers chauffants/rafraîchissants pour les constructions neuves.
- Promouvoir des expériences de bâtiments passifs ou à bilan énergétique positif.
- Intégrer à chaque nouveau projet de construction un volet autonomisation et production d'énergies renouvelables (photovoltaïque notamment).
- Promouvoir des techniques adaptées au climat et aux ressources régionales (ensoleillement, sécheresse, vent, etc.).
- Favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans les bâtiments (photovoltaïque, chauffe-eau solaire).
- Promouvoir les réseaux de chaleur (sources d'énergie centralisées) et imposer le raccordement des nouveaux bâtiments.
- Promouvoir chaque fois que c'est possible la géothermie sur nappe ou la thalassothermie et imposer le raccordement des nouveaux bâtiments.
- Promouvoir la végétalisation des bâtiments pour l'isolation thermique.
- Promouvoir les nouvelles filières vertes (matériaux bio-sourcés) pour la construction des bâtiments (bois, paille, isolants végétaux, etc.).
- Aider au financement des travaux par des prêts à long terme pour que les surcoûts soient amortis par les économies de consommation d'énergie.

ÉCONOMIE.

INDUSTRIE : Agir sur les pratiques industrielles

- Relocaliser les industries de transformation.
- Favoriser l'économie circulaire industrielle :
 - Par le partage et l'échange de ressources de réseaux énergétiques ou de fluides communs.
 - Par le développement de synergies entre différents types d'activités industrielles (études d'opportunité et de faisabilité) afin de réduire les consommations énergétiques (échanges d'énergie, de chaleur et/ou de froid, etc.) et les besoins en termes de circuit de distribution.
 - Par l'échange et la réutilisation de déchets valorisés, de façon à réduire les besoins en matériaux de base.
- Dépolluer les anciennes friches industrielles et lutter contre l'insolvabilité organisée par les entreprises pour la remise en état des sites pollués.
- Réduire les subventions publiques pour les industries et usines les plus polluantes ainsi que pour les entreprises qui investissent dans les énergies fossiles.

Projets climaticides :

La Métropole doit s'opposer aux projets de reconversion nocifs pour le climat et la qualité de l'air.

TOURISME : Pour des pratiques touristiques responsables

- Favoriser le tourisme de proximité et l'éco-tourisme.
- Créer une charte engageant les hôteliers, restaurateurs et professionnels du tourisme dans des démarches responsables (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, utilisation de produits locaux, participation à la monnaie locale, information et sensibilisation des touristes sur les vulnérabilités du territoire, incitation à l'utilisation de transports doux par la mise à disposition de vélos, etc.).
- Stopper le développement du croisiérisme et la quête déraisonnable d'un accueil exponentiel du nombre de touristes.
- Lutter contre la pollution des navires de croisières : augmenter les contrôles anti-pollution, interdire l'utilisation de fuel, rendre obligatoire l'utilisation d'un système d'alimentation électrique à quai, généraliser la mise en place d'épurateurs, instaurer un bonus/malus dans les tarifs des droits portuaires en fonction du niveau d'émissions de GES et de particules fines
- Augmenter la fréquence des trains desservant les plages et zones touristiques de la région.

La monnaie locale, soutien à l'économie locale

- Sensibiliser les citoyens à l'existence des monnaies locales : l'Agnel dans la métropole, le Rolon dans la région
- Promouvoir l'adhésion des collectivités locales (intercommunalités et mairies).
- Inciter les agents, les élus, les fournisseurs à adhérer à la monnaie locale.
- Intégrer la gouvernance de ces projets avec les autres parties prenantes de l'économie locale (citoyens, organisations marchandes ou non, partenaires financiers).
- Débloquer des aides financières pour le développement de ces projets (notamment le volet monnaie numérique).
- Intégrer les encaissements en monnaie locale par les services publics locaux en régie (piscines, médiathèques, centres de loisirs, cantines scolaires, transports, stationnement, eau potable, etc.).
- Inclure dans la passation des marchés publics des critères sociaux et environnementaux : les concéder prioritairement à des prestataires acceptant d'être rémunérés au moins pour partie en monnaie citoyenne locale.

- Encourager l'investissement local, notamment en monnaie locale et citoyenne, pour appuyer la création d'entreprises porteuses d'innovations favorisant une production soutenable sur chaque territoire.
- Mettre en place des paiements en monnaie locale des indemnités des élus, des subventions des associations et des factures des entreprises, à condition que ces personnes physiques et morales soient adhérentes de la monnaie locale.

Une transition écologique créatrice d'emplois

- Accompagner les organismes d'orientation et de formation professionnelle vers les emplois liés à la transition écologique et à son environnement administratif.
- Co-construire des filières de formations professionnelles avec les établissements d'enseignement (métiers du bâtiment, agriculture, ingénierie de l'énergie et des transports, gestion des déchets, etc.).
- Soutenir la formation continue des métiers amenés à évoluer pour répondre aux nouvelles exigences de performance écologique et énergétique.
- Encourager et accompagner les démarches de reconversion professionnelle.
- Flécher les services civiques vers des missions liées au secteur de la transition écologique.
- Inscrire la Métropole dans la démarche « Territoire à énergie positive (TEPos) »

ÉNERGIE.

- Mettre en œuvre un plan type Negawatt à l'échelle métropolitaine.
- Intégrer à l'ensemble des services métropolitains et des instances décisionnaires un principe d'utilité sociale de la dépense énergétique.
- Réaliser une étude identifiant les postes de dépense énergétique climato-incompatible (vitrines et bureaux allumés durant la nuit, éclairage public excessif...).
- Interdire et supprimer les écrans vidéo publicitaires.
- Interdire aux commerçants de tenir les portes ouvertes alors que le local est chauffé et régulation de l'usage de climatiseurs en été et des chauffages d'extérieurs en terrasse l'hiver.
- Initier des projets d'agri-énergie (couplage de production agricole et de panneaux solaires), avec pour objectif de se passer des énergies fossiles dans l'agriculture, de créer des revenus complémentaires pour les agriculteurs afin de contribuer à la pérennisation de leurs exploitations et d'accroître l'autonomie énergétique de ces exploitations.
- Viser la haute performance énergétique pour les collectivités territoriales et les infrastructures publiques.
- Prendre en compte l'ambition environnementale et énergétique dans tous les projets d'initiative métropolitaine.
- Augmenter le nombre d'économies de flux à destination des collectivités et des entreprises (chargés d'identifier les postes énergivores et de proposer des solutions de réduction de la consommation).
- Mettre en place des éco-défis (établissements d'enseignement, entreprises, commerces, restaurants, structures culturelles) pour inciter les métropolitains à réduire leur consommation d'énergie.
- Réduire et/ou couper l'éclairage public entre minuit et 5h (intérêt double pour l'économie et la vie de la faune) et opter pour des systèmes économes (LED, alimentation solaire).
- Alimenter des infrastructures (piscines, bureaux, administrations) par l'énergie produite des data-centers, des laveries, fournils, etc.
- Réduire les subventions au projet ITER au profit de subventions pour des projets d'énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.).

Développement des productions locales d'énergies renouvelables

- Augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique
- Établir un plan de développement pluriannuel des énergies renouvelables sur le territoire de la Métropole de façon à réduire la dépendance énergétique du territoire en matière de production d'électricité tout en arrêtant de façon définitive les productions à base de combustible fossile.
- Recenser les sites propices par filière (éolien sur terre et en mer, photovoltaïque classique et agricole), et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition de foncier dédié aux ENR (en privilégiant les sites déjà anthropisés afin de préserver les terres agricoles, forestières et les friches).
- Mettre en place un cadastre solaire et éolien (pouvant être visualisé en trois dimensions, permettant d'évaluer le potentiel solaire des façades des bâtiments).
- L'ensemble des services des collectivités publiques devront choisir un fournisseur d'électricité 100% renouvelable (type Enercoop, Ilek, ou Énergie d'ici).
- Prioriser la réalisation d'installations locales de production d'énergie :
- Soutenir financièrement et encourager le développement de projets de production ENR citoyens (exemple des projets cofinancés par Énergie Partagée).
- Développer la création de Sociétés Publiques Locales (SPL), Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) à vocation de production d'énergie renouvelable.
- Promouvoir la géothermie, la production de biogaz, l'aérothermie, le stockage de chaleur et de froid.
- Inciter au remplacement des chaudières à combustible fossile par des pompes à chaleur.
- Promouvoir et soutenir le développement de la filière éolienne (sur terre et en mer)
- Promouvoir et soutenir le développement du solaire thermique et photovoltaïque sur le territoire de la métropole :
- Imposer l'installation de chauffe-eau solaires sur toute nouvelle construction et réhabilitation lorsque l'orientation des toitures et l'absence de masques (obstacles au rayonnement solaire) le permet (examen des pièces de chaque permis de construire déposé à réaliser par les services administratifs concernés sur la base d'une étude réalisée par un installateur ou un bureau d'études agréé).

- Utiliser l'ensemble des toitures de bâtiments qu'ils soient publics, commerciaux ou industriels afin de maximiser la puissance photovoltaïque en toiture sur le territoire de la Métropole.
- Développer l'installation de systèmes locaux de stockage d'électricité (batteries stationnaires, power-to-gaz, station de transfert d'énergie par pompage, volants d'inertie, super condensateurs, CAES, etc.) de façon à compenser l'intermittence des productions ENR qu'elles soient d'origine éolienne ou photovoltaïque.
- Corréler au mieux les pics de production des énergies renouvelables avec la consommation énergétique des établissements publics (notamment en termes de chauffage).

Vers des zones d'activité à énergie positive

- Mettre en place des programmes de reconversion des zones d'activité en sites à énergie positive.
- Encourager la mise en place de systèmes de récupération d'énergie.
- Promouvoir l'utilisation des ENR ainsi que leur stockage pour l'alimentation des zones d'activité.
- Promouvoir le photovoltaïque (valorisation des espaces en toiture, ombrières).
- Conditionner les aides publiques aux zones d'activités et entreprises à leur engagement vers la
- transition énergétique et la gestion vertueuse de leurs déchets.

FORÊT.

Clarifier et soutenir les bons usages de la filière bois

- Affirmer la solidarité du territoire de la Métropole AMP avec les pays et territoires impactés par une déforestation massive, notamment en interdisant l'utilisation du bois à des fins de production d'électricité.
- Interdire les coupes rases et obliger à une gestion des forêts en futaie irrégulière, pour une gestion durable permettant le maintien de la biodiversité et des capacités de stockage du carbone.
- Soutenir la production et l'utilisation de bois d'œuvre en aidant à la création d'une scierie sur la métropole (le bois d'œuvre crée 40 fois plus d'emplois que la filière bois énergie).
- Orienter les productions de bois-énergie en circuits courts (plateformes locales bois-énergie, réseaux locaux de chaleur, cogénération).

Préserver et protéger les zones forestières

- Imposer des débroussaillages sélectifs et précis pour permettre la régénérescence des petits arbres qui poussent seuls.
- Diversifier les essences plantées pour apporter davantage de feuillus qui garantissent une meilleure protection incendie.
- Lancer des études sur l'amendement des terrains érodés suite aux passages répétés du feu par exemple.
- Maintenir les postes ONF pour la gestion des forêts communales et domaniales.
- Former les personnels des entreprises intervenant en forêt à la connaissance des espèces forestières.
- Prioriser le débardage en traction animale.
- Protéger et étendre les trames vertes.
- Créer des Réserves de vie sauvage (espaces naturels non gérés : aucune intervention humaine, interdiction de la chasse, de toute forme d'agriculture, d'élevage ou de d'activité de foresterie)

GESTION DES DÉCHETS.

Réduire la production de déchets

- Engager immédiatement la métropole dans l'abandon des plastiques à usage unique (gobelets, couverts, bouteilles, pailles, assiettes) au sein des services métropolitains et lors des événements de la métropole anticipant sur la directive européenne prévoyant l'interdiction ou la réduction de plastiques à usage unique d'ici à 2020.
- Favoriser la consigne des emballages et bouteilles en verres en lançant un appel à projet pour la consigne sur le territoire et en soutenant les entreprises existantes
- Proposer un système de consigne des emballages (boîtes, bouteilles et bocaux) commun aux restaurateurs de la vente à emporter, afin de les inciter à bannir les emballages jetables.
- Établir des liens entre les acteurs de l'économie circulaire (ateliers participatifs de réparation, ressourceries, AMAP, etc.) et les filières de collecte.
- Encourager les ménages, en renforçant les campagnes de sensibilisation, à privilégier la consommation d'eau du robinet.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en incitant les établissements de restauration collective (établissements scolaires, cantines d'entreprises, hôpitaux, maisons de retraite, centres de loisirs, restaurants, bars, fast-foods, etc.) à mettre en place des plans d'actions en ce sens.
- Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation (affichage devant les lieux recevant du public, lieux culturels et de loisirs, restaurateurs, établissements d'enseignement, administrations, plages) à la pollution aux mégots et rendre obligatoire l'installation de cendriers muraux devant ces lieux et partout en ville.

Collecter et recycler

- Étendre et renforcer le service de collecte du recyclage à tout le territoire métropolitain.
- Développer les filières de collecte, de tri et de réemploi en soutenant les expérimentations et initiatives existantes.
- Mettre des locaux à disposition des structures proposant des services (payants et/ou participatifs) de réparation et de réutilisation des objets et électroménagers.
- Agir vis-à-vis de tous les producteurs de déchets en les incitant à pratiquer la collecte sélective, notamment des papiers-cartons (entreprises, associations).
- Soutenir les associations et entreprises locales proposant des services de collecte spécifique (ex : OléoDéclic, pour l'huile alimentaire), par le biais d'aides financières et d'accompagnements personnalisés.
- Inciter les restaurateurs et hôteliers à appliquer les consignes de tri sélectif.
- Permettre à toutes les entreprises, notamment du bâtiment, de porter leurs productions dans les déchetteries (sans avoir à verser les gravats dans des bennes, mais en les déposant sur une zone spécifique) en faisant payer en fonction du poids : incitation à une réduction à la source du déchet (= taxe incitative), en accord avec une récente directive européenne
- Faire appliquer les sanctions prévues par la loi pour les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou déchets du bâtiment.

Valoriser les déchets : vers une économie circulaire

- Établir un guide citoyen et promouvoir le secteur de la valorisation des déchets : lieux de réemploi, points de collecte, associations ressources.
- Organiser une filière pour les déchets verts de la collectivité (entretien des espaces verts).
- Mettre en place au moins une recyclerie par commune et par arrondissement.
- Transformer les déchetteries en centres de consigne où les habitants et entreprises qui apporteront des produits triés selon les indications (ex : séparation des cartons avec les papiers, des bouteilles selon leur couleur). De même sur les sites de compostage municipaux, où l'on pourra apporter papiers, cartons et autres produits compostables.
- Mettre en place un plan de collecte des bio-déchets :

- Promouvoir et mettre à disposition des habitants des composteurs collectifs (pieds d'immeubles, écoles, jardins partagés).
- Cartographier les sites de compostage collectif à destination des futurs usagers et évaluer les implantations possibles.
- Mettre en place une campagne organisant la collecte de tous les bio-déchets compostables issus de la restauration collective, et leur répartition sur les sites de compostage.
- Mettre en place des plateformes municipales ou intercommunales de compostage et organiser la redistribution selon les besoins des communes (espaces verts, jardins partagés), ainsi que la revente de compost de qualité pour les agriculteurs locaux et fermes urbaines en devenir.

ALTERNATIBA ROUEN

alternatiba.rouen@gmail.com

<https://www.facebook.com/AlternatibaRouen/>